

CASASUD IMMOBILIER – Angle 1 Rue Allongue et 5 Place de la Mairie – 83700 SAINT-RAPHAËL

04 94 55 98 72 – 06 61 37 48 98 - www.casasud-immobilier.com – j.vallade@casasud-immobilier.com

SAS VIAGER CONSULT Siège social : 14 Rue des Serbes – Les Gray d’Albion – 06400 CANNES

Titulaire Carte T Professionnelle CPI 0605 2017 000 019 730 délivrée par la CCI Nice Côte d’Azur

RCP MMA

Barèmes des Honoraires

- Article 5 de la loi du 6 juillet 1989 -

- Article 6-1 de la loi du 2 janvier 1970 (loi Hoguet), loi ALUR du 24 mars 2014, en vigueur depuis le 27 mars 2014 –

TRANSACTIONS

Ventes de Maisons, Appartements et Terrains

5 % TTC du prix net vendeur

Minimum de perception : 10.000 € TTC

Ventes de locaux commerciaux, professionnels, parts de sociétés, fonds de commerces

5 % TTC du prix net vendeur

Minimum de perception : 10.000 € TTC

A la charge de l’acquéreur ou du vendeur précisé sur le mandat

Il est précisé que les prix de vente s’entendent avant enregistrement et notaire.

VIAGER – VENTE A TERME – NUE PROPRIETE

- jusqu’à une valeur vénale de 200.000 € : 8 % à charge vendeur ou acquéreur, calculé sur la valeur vénale du bien

- au-delà de 200.000 € : 6 % calculé sur la valeur vénale du bien

Minimum de perception : 7.000 €